

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la MEUSE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE VOID**

Nombre de membres en exercice : 75  
Nombre de membres présents : 53  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 59

Contre : 8 Pour : 50 Abstentions : 1

Séance du 07 octobre 2010

L'an deux mil dix

A 20 heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Intercommunale, sous la présidence de Monsieur Francis LECLERC, Président, Le conseil a choisi pour secrétaire Mr François GUILLAUME. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Date de la Convocation : 27/09/2010

Date de l'affichage : 11/10/2010

**Etaient présents les délégués titulaires :**

LEROUX Dominique, GUELMANI Nicolas, MERCIER Arnaud, BIZARD Michel, VICHERAT Jean-Pierre, WENTZ Dominique, CAMONIN Dominique, Hubert DRUPT, BERNARD Philippe, FURLAN Jacques, DORIDANT Franck, PETITJEAN Joël, PRIGENT Christiane, WAGNER Dominique, BOUCHOT Vincent, BOUCHOT Christian, CONNESSON Jean-Claude, LOUIS Alain, VAUTHIER André, LEFEBVRE Marc, GUILLAUME François, SERRIER Gilbert, PAGLIARI Armand, AUER Régis, BECK Jean-Marie, CROZET René, MAZZIER Jean-Pierre, MAGNETTE Jean-Marc, LECLERC Francis, PIANA Michèle, HUARDEL Anne, THIRIET Michèle, SOGNI Patrick, POUSSING Michèle, ANTONELLI Arnaud, GUETTIER Jean-Jacques, ODINOT Didier, LAURENT Daniel, GUILLAUME Alain, KAISER Christiane, MULLER Philippe, LAURENT Eddy, TISSERAND Daniel, JANNOT André, DEL MISSIER Pierre, GAUCHER Alain, GENTER Bernard, LANOIS Vincent, LHERITIER Jean-Paul, MARTIN Jean-Paul, SCHISSLER Marie-Thérèse, SUDAN Nina, GRISVARD Joël.

**Etaient excusés :** FRENTZ Roger.

**Pouvoirs.** D'HABIT Daniel a donné pouvoir à PAGLIARI Armand, HUTTEAU Denis a donné pouvoir à AUER Régis, MASSON Marcel a donné pouvoir à POUSSING Michèle, SUSSET Christine a donné pouvoir à GUETTIER Jean-Jacques, MARTIN Franck a donné pouvoir à ANTONELLI Arnaud, PAUL Francis a donné pouvoir à GAUCHER Alain

**Etaient présent délégué suppléant sans voix délibérative** GUMY Christophe (Maire délégué).

▪ **Acquisition d'une parcelle pour la construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé (MPS)**

La modification statutaire pour la compétence MPS est en cours d'adoption et fera l'objet d'un arrêté préfectoral prochainement (2 avis négatifs des conseil municipaux).

Une visite sur le terrain en juillet avec les professionnels a permis d'identifier 5 sites potentiels qui ont classés par ordre de préférence.

De l'avis unanime, le site ayant les meilleurs atouts est celui à proximité de la salle JL GILBERT derrière le magasin GITEM. Mr JANNOT a pris attache avec les propriétaires du terrain qui acceptent de vendre pour ce projet la parcelle BC 117 d'une surface de 24a 73ca pour la somme de 20 000 € soit 8.09€ le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire à la majorité se prononce favorablement sur cette acquisition.

La Codecom rédigera un acte administratif et ne fera pas appel à un notaire.

▪ **Proposition d'accueil d'une personne en service civique (environnement et vie sociale)**

Le représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et des Populations de la Meuse (service Jeunesse et Sports) nous a présenté en juillet le principe du service civique. Le bureau a pensé qu'il pourrait être utile de proposer une mission à un jeune dans le domaine de l'environnement et de la vie sociale. (Sensibilisation du public sur la valorisation des déchets, identification du gisement de déchets des activités, balisage de sentiers pédestres, initiation informatique et internet). Il est rappelé que la collectivité doit apporter sa contribution à hauteur de 100€ minimum par mois.

A l'unanimité, le conseil communautaire se prononce favorablement pour demander son agrément auprès de la DJ et de publier une offre de mission d'une durée d'un an sur le site [servicecivique.fr](http://servicecivique.fr)

▪ **Attribution de la mission de Maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ruisseau des Marais**

La renaturation du ruisseau des marais s'inscrit dans la mise en œuvre du document d'objectifs du site natura 2000. Une consultation est en cours pour confier à un bureau spécialisé la définition du projet.

A l'unanimité, Le conseil communautaire autorise le Président à attribuer cette mission.

▪ **Schéma d'implantation des services périscolaires sur le territoire de la Codecom**

Dans la perspective du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF sur notre territoire et pour mettre à l'appui du dossier de la commune de Pagny Sur Meuse concernant l'investissement pour la partie des services périscolaires de son projet de construction d'école. Il vous est proposé d'adopter un schéma faisant apparaître la situation actuelle des services périscolaires et le développement futur envisagé.

Ce document sera utile à la CAF pour apprécier la cohérence de l'implantation de ces services.

Vote de principe est approuvé à l'unanimité.

▪ **Fiscalité : abattements sur la base de taxe d'habitation**

En raison du transfert à partir de 2011 de la part de la TH du département vers les Communes et la Codecom, Il convient de se prononcer sur la fixation des abattements.

En l'absence de la position de la codecom, la base qui lui sera attribuée dépendra du choix des Communes, ce qui peut créer une inégalité pour les contribuables communautaires.

Le Département avait maintenu à **10% l'abattement pour les 2 premières personnes** à charge et porter de **15 à 20% pour celui des personnes à charges suivantes.**

Compte tenu des incertitudes sur les modalités de transfert du produit départemental vers la codecom.

A l'unanimité, il est décidé de maintenir les abattements au minimum légal de 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge et 15 % et pour chacune des personnes à partir de la 3ème personne à charge.

▪ **Avenant contrat Barisien Reprise filière**

Lors de la passation des marchés du 01/01/2008, un prix de reprise des emballages métalliques (acier et alu) a été proposé par les candidats.

Cependant, le prestataire n'est plus tenu de diriger ces matériaux vers la filière de reprise agréée par Adelphe ce qui nous fait perdre le soutien de cet organisme.

A l'unanimité, le Président est autorisé à signer un avenant modifiant le contrat avec le prestataire BARISIEN ainsi que les contrats de reprises avec les filières.

▪ **Recouvrement des frais de fourrière auprès de Mr BADEL Villeroy/Méholle**

L'obligation de fourrière pour les collectivités ne concerne que les animaux errants sans propriétaire identifié. Lors d'une intervention des services vétérinaire à Villeroy Sur Méholle chez Mr BADEL, une partie des animaux ont été dirigé vers le refuge du Mordant dans le cadre de notre contrat.

L'hébergement d'un chien et de 3 chats pour un montant de 210.01€ devrait être remis à la charge de Mr BADEL Jean.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'émettre un titre de recettes de 210.01€ à l'encontre de Mr BADEL Jean.

▪ **Constitution de la commission intercommunale d'accessibilité**

La communauté de communes doit constituer sa commission intercommunale pour l'accessibilité, afin d'être en conformité avec la loi 2005-102 du 11 février 2005.

Il vous est proposé d'associer des usagers, des personnes sensibilisées par les problèmes de mobilité ainsi que des élus volontaires.

Mr JANNOT ayant reçu une délégation Présidera de cette commission, en cas d'empêchement, Francis LECLERC le remplacera.

La composition nominative sera transcrite au sein d'un arrêté du Président.

La composition suivante vous est proposée :

- Monsieur le Directeur départemental de l'association des paralysés de France ou son représentant
- Monsieur le Directeur départemental de l'association Meusienne pour l'insertion des personnes handicapées ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Instance de Gérontologie ou son représentant
- 4 personnes confrontées quotidiennement au handicap
- 6 conseillers communautaires

Adopté à l'unanimité.

- **Constitution d'une commission MAPA (marché à procédure adaptée)**

Pour information fiche jointe sur les seuils et procédures de marchés publics ainsi que l'extrait du guide des bonnes pratiques concernant la commission d'appels d'offres.

Il vous est proposé la constitution d'une commission consultative MAPA de cinq membres qui sera associée aux commissions thématiques en fonction des marchés à passer.

Michèle POUSSING, Nicolas GUELMANI, Marc LEFEBVRE, Arnaud MERCIER, Didier ODINOT.

Adopté à l'unanimité.